

Séance du 21 décembre 2017



**COMITE SYNDICAL**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**SGL N° 2017/64  
du 8 décembre 2017**

-----  
**Orientations budgétaires 2018**  
-----

Mesdames, Messieurs,

Les orientations du budget 2018 sont débattues ce 21 décembre 2017 avec une perspective d'approbation du budget primitif au début du mois de février 2018, respectant le délai maximal de deux mois entre les deux votes.

Ces orientations budgétaires vous sont présentées dans un contexte institutionnel singulier.

Tout d'abord dans le cadre de l'évolution statutaire de l'EPTB. En effet, 2017 a vu la transformation au 29 mars par arrêté préfectoral de l'Institution Interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) en Syndicat Mixte ouvert dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », à périmètre constant. Cette première mutation s'est suivie d'une réflexion autour de l'élaboration de nouveaux statuts. Et, ce débat d'orientations budgétaires se tient le jour même où est proposée préalablement aux Administrateurs l'approbation de nouveaux statuts qui permettront l'adhésion au sein de la structure de Troyes Champagne Métropole et de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise. Lors des travaux préparatoires à cet élargissement, la contribution financière correspondante a été estimée à 80 000 €. L'intégration de ce montant, tant en dépenses qu'en recettes interviendra dans le cadre du budget primitif ou d'une décision modificative, lors d'une délibération prise en présence des représentants de ces deux nouvelles collectivités.

En revanche, les contributions des trois Départements de la petite Couronne et de la ville de Paris qu'il est proposé de maintenir au niveau atteint l'an passé, intégreront la contribution statutaire prévue par l'article 13.1 des futurs statuts. Cette cotisation, de l'ordre de 380 000 € financera notamment les études d'adaptation des politiques locales de l'eau au changement climatique ainsi que des mesures prises au titre du principe de solidarité.

Ensuite, le budget 2018 financera pour plus de la moitié de son montant des actions de prévention des inondations, à travers l'entretien, l'aménagement et l'exploitation des barrages existants, l'animation de PAPI et la réalisation d'actions prévues dans ces plans, dont l'étude du site pilote de la Bassée. Or, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole du Grand Paris, exercera sur son territoire la compétence GEMAPI. Mais cette collectivité n'a ni souhaité rejoindre l'EPTB ni explicitement confirmé à ce jour sa

volonté de participer aux financements des ouvrages actuels et des projets nouveaux de l'EPTB concernant la gestion des inondations.

En conséquence ces orientations ne peuvent s'appuyer que sur les financements habituels : contributions départementales, redevance pour soutien d'étiage, subventions et FCTVA.

Il est proposé d'amplifier les choix de ces dernières années : affecter les moyens financiers et humains nécessaires à la mission historique de gestion des quatre lacs-réservoirs afin que leur efficacité soit garantie, s'engager dans les actions nouvelles, telles que celles définies notamment par la loi biodiversité promulguée le 8 août 2016.

C'est en effet ainsi que l'Institution, aujourd'hui devenue EPTB Syndicat Mixte, a pu à la fois mener de front deux grandes opérations de réhabilitation (canal d'aménée Seine et confortement du barrage de Pannecière) et assurer le rôle d'animateur et de porteur d'actions de PAPI(s) et notamment celui du PAPI de la Seine et Marne francilienne avec son important volet d'études d'une nouvelle infrastructure : le site pilote de la Bassée.

Sur ces bases, le budget 2018 devra intégrer des dépenses réelles de fonctionnement en progression de 2,22 M€ par rapport au budget 2017. Cette variation dont l'origine est pour l'essentiel purement circonstancielle ne doit pas freiner l'effort entrepris de réhabilitation et d'entretien des ouvrages. Aussi est-il proposé d'augmenter de 1,8 M€ les programmes d'investissement consacrés aux ouvrages : 9,6 M€ contre 7,8 M€.

Le budget sera donc équilibré par un recours à l'emprunt plus important. Cette voie est possible car l'exercice 2018 débutera avec une capacité de remboursement de la dette par l'épargne brute à peine supérieure à 2 ans, loin des seuils critiques.

Ces orientations se traduisent par les choix suivants :

#### ▪ RECETTES

##### Stabilité des contributions départementales

Limiter l'appel à l'effort contributif de ses collectivités membres est une préoccupation constante de l'EPTB. Après la forte baisse enregistrée en 2016 (- 16%), les contributions ont été stabilisées à 10,35 M€, dont 5,17 M€ pour la Ville de Paris et 1,72 M€ pour chacun des Départements de la petite couronne. Ce maintien, compte tenu de l'incertitude persistante sur les répartitions des compétences entre les diverses collectivités, constituera un signe fort envers les autres collectivités et confirmera l'engagement des 4 membres historiques pour entretenir les ouvrages et développer des actions de solidarité et de préservation de la biodiversité.

##### La redevance pour service rendu : augmentation du montant à recouvrer, hausse du taux, stabilité de la recette effective

Cette redevance pour service rendu par le soutien d'étiage, qui a pour vocation de financer effectivement la moitié des dépenses d'entretien, d'aménagement et d'exploitation des ouvrages, a été globalement bien acceptée par les préleveurs (en dehors de CLIMESPACE, dossier qui fait l'objet d'un contentieux), et les taux de recouvrements sont proches de 100%.

Au cours des quatre premières années, le montant à répartir était stable et limité à 7,5 M€. Toutefois, il aurait pu dès 2015 évoluer à la hausse. Cette stabilité s'est tout de même traduite par une progression du taux de 35% en raison de la baisse du volume des prélèvements d'eau constatés depuis 2014 en raison de la fermeture de l'usine EDF de Vitry/Seine.

En 2016, les volumes prélevés ont légèrement augmenté.

Les dépenses maximales pouvant être réparties augmentent chaque année, sous l'effet de la politique d'investissement poursuivie. Elles atteignent désormais 11,61 M€. Aussi est-il proposé pour la redevance au titre du service rendu pour 2017 (à percevoir en 2018) de porter le montant de la redevance à répartir à 8 M€. Le taux 2017 serait ainsi fixé à 1,80c€/m<sup>3</sup>, en appliquant le coefficient de sécurité pour sa détermination. La progression du taux atteindrait donc 6,7%.

La recette effectivement perçue devrait toutefois être comparable à celle votée l'an passé, soit 6,6 M€ environ, l'EPTB devant rembourser un trop-perçu au titre du service rendu en 2016, soit 1,4 M€.

#### Les recettes du patrimoine en légère augmentation

Les prévisions de recettes du patrimoine de l'Etablissement, notamment forestier (coupe de bois, occupation du domaine, droits de chasse et pêche), évoluent à la hausse pour atteindre un montant de 0,31 M€.

Les recettes liées à l'hydro-électricité devraient être stables après une progression en 2017 due à la reprise d'activité de l'usine EDF de Pannecière en 2016. Elles sont estimées à 50 K€.

#### Un niveau de subventions globalement maintenu

Si les recettes attendues des différents partenaires (3,9 M€) seront d'un montant globalement comparable à celui de l'an passé, leur répartition sera très différente. Ainsi des subventions plus importantes que lors des budgets primitifs précédents seront inscrites en section de fonctionnement. Cette hausse s'explique par la montée en puissance des dépenses subventionnées, hors Bassée, concernant le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes notamment (0,8 M€ de recettes supplémentaires). A noter que certaines actions entrent dans le champ des subventionnements européens et que le FEDER sera sollicité sur plusieurs projets du PAPI (0,2 M€ attendus à ce titre en fonctionnement et 0,38 M€ en section d'investissement). Par ailleurs en 2018 devraient être constatées les premières aides attendues de l'Agence de l'Eau au titre du contrat de partenariat relatif à l'adaptation au changement climatique, approuvé lors du dernier comité syndical (0,11 M€). Pour ce qui concerne les travaux de réhabilitation, et plus particulièrement la réhabilitation du canal d'amenée Seine, les recettes provenant essentiellement du fonds Barnier sont espérées à hauteur de 0,46 M€. Les études du projet de la Bassée justifieront près de 2 M€ de subventions.

#### Le FCTVA : en baisse

Le montant attendu au titre du FCTVA devrait être aux alentours de 1,08 M€, s'appliquant au remboursement de la TVA sur les dépenses 2017. Ce montant est en baisse par rapport à 2017 (1,86 M€ inscrits). A noter cependant que la recette effective sera quasiment constante puisqu'en 2017 avait été remboursée pour 0,7 M€ l'avance du FCTVA perçue en 2015.

#### La Métropole du Grand Paris : de nouvelles recettes potentielles

En application de l'article 13.2 des nouveaux statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs, et dans le cadre de sa prise de compétence GEMAPI, la MGP pourrait participer dès 2018 au financement, à la fois des lacs-réservoirs, au titre de la protection contre les inondations, et du projet de site pilote de la Bassée. Comme indiqué plus haut, les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI par la Métropole ne sont pas encore claires et par conséquent il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer cette éventuelle recette supplémentaire, qui pourra le cas échéant être présentée au moment du budget supplémentaire ou faire l'objet d'une décision modificative en cours d'exercice.

## ▪ DEPENSES

### FONCTIONNEMENT

Les dépenses globales de fonctionnement de l'EPTB, devraient être de l'ordre de 19,77 M€, dont 16,06 M€ pour les dépenses réelles. Ces chiffres sont à rapprocher de ceux du budget primitif 2017, qui faisait apparaître 13,83 M€ de dépenses de fonctionnement : on constate donc une hausse de ces dépenses. Cette progression de 16% s'exerce sous l'effet de plusieurs facteurs explicités ci-après.

#### Progression des charges générales

Les **charges à caractère général** (chapitre 011) devraient augmenter de 0,21 M€ pour atteindre un montant de 6,01 M € sous l'effet notamment des facteurs suivants :

- Poursuite de la montée en puissance du PAPI de Seine et Marne franciliennes (1, 23 M€ proposés en inscription : + 130 K€ par rapport à 2017, ce qui représente 60 % de l'augmentation du chapitre). Il s'agit d'actions telles que la sensibilisation des différents publics au risque inondation, la reconstitution de crues majeures ou encore l'accompagnement à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité ;
- Les frais de maintenance devraient aussi être en augmentation +76 K€ afin de pouvoir financer la maintenance évolutive de la base de données Outil de Gestion des Données de l'Exploitation OGDE et les transformations nécessaires au niveau des systèmes d'information, en particulier concernant la maintenance logicielle pour le SIG et les antivirus, ainsi que pour la maintenance matérielle (autocom, boîtiers d'optimisation, copieurs) ;
- Les travaux relatifs aux bois et forêts de l'Etablissement doivent être revus à la hausse (250 K€ à prévoir contre 170 K€ en 2017), en raison des travaux indispensables prévus en forêt d'Estissac (Aube) ;
- Hausse des frais de contentieux (50 K€, soit 30 K€ de plus par rapport à 2017) afin de pouvoir se faire accompagner dans le cadre des contentieux en cours (redevance Climespace et cercle d'eau sur le lac-réservoir Aube) ;
- Inscription de crédits (40 K€) pour la réalisation de plaquettes d'information réglementaire dans le cadre du plan particulier d'intervention de Pannecière ;
- Acquisition du bâtiment de Troyes en 2017 qui engendre diverses dépenses courantes à prendre en charge, ainsi qu'une nouvelle taxe foncière et des frais d'assurance (30K€) ;
- Le budget consacré aux études (compte 617) progressera légèrement (2%) pour atteindre environ 0,47 M€. Il permettra notamment de financer : les études liées à la sécurité des ouvrages (expertises, auscultations, examen technique complet du lac-réservoir Seine), les études sur l'étiage et le changement climatique, sur l'effet des ouvrages de l'EPTB sur la protection des EPCI en aval (mise en œuvre du décret digue) et sur le modèle de prévision des étiages et enfin, les conventions de recherches, des études environnementales et des suivis scientifiques.

En contrepartie des économies seront réalisées sur plusieurs imputations. Les plus significatives seront les deux suivantes :

- Une diminution de 80 K€ est à noter sur la ligne relative aux services divers puisque la gestion par l'Agence de l'Eau des données relatives aux volumes prélevés de la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage ne sera plus payée en 2018 (recrutement en interne d'un agent pour réaliser cette action),
- Une baisse de l'enveloppe affectée à l'entretien des bâtiments, le budget de l'an passé ayant financé des travaux de cloisonnement dans les locaux des services centraux.

Il est à noter que le budget 2018 devra par ailleurs financer ou initier le financement d'un nouveau siège social de l'Etablissement ce qui impactera le budget de fonctionnement. Sans surfaces supplémentaires, il sera en effet impossible de procéder aux recrutements décidés en 2017 et a fortiori à ceux qui seront proposés pour 2018. Aujourd'hui, certains de nos agents travaillent dans des conditions dégradées qui ne respectent pas les normes des bureaux collectifs. La salle du Comité syndical est inadaptée. Bref, le siège de l'Institution inchangé depuis plus de trente ans ne correspond pas à l'image et aux besoins du Syndicat mixte nouvellement créé. Des contacts ont été pris à cet effet avec le propriétaire des locaux actuels, le Crédit Agricole. Mais les discussions sont difficiles et une solution inaboutie ne peut avoir une traduction financière. Aucun chiffrage n'a donc pu être réalisé pour ces orientations. En raison de son importance ce dossier fera l'objet d'une délibération spécifique du Comité, voire de plusieurs et selon toute vraisemblance d'une décision modificative à défaut de pouvoir être intégré dans le budget supplémentaire.

Au total, les **charges à caractère général** représentent 10 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Compte tenu des engagements pris, le montant des **subventions versées** (chapitre 65) devrait être maintenu au niveau de celui du budget supplémentaire 2017, soit 0,32 M€.

Les **charges financières** (chapitre 66) sont stables puisque le nouvel emprunt contracté ne devrait être mobilisé qu'au cours du second semestre 2018.

En revanche, les **charges exceptionnelles** (chapitre 67) devraient présenter une hausse plus que significative avec l'inscription du trop-perçu de la redevance pour service rendu en 2016 à rembourser en 2018 (1,4 M€, qui représente à lui seul près des deux tiers de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement).

#### Dépenses du personnel : ajustement des effectifs aux priorités : l'entretien des ouvrages, les actions de solidarité du bassin

Les dépenses du personnel devraient progresser de 7,2 % par rapport aux dépenses inscrites au budget primitif 2017 avec un montant proposé à 7,9 M€. Elles représentent 24% de la hausse des dépenses de fonctionnement. Le renforcement des équipes de maîtrise d'œuvre travaux et des moyens affectés aux actions concernant l'appui aux territoires explique cette progression.

Cette augmentation est liée pour 23% au plein effet sur une année entière des créations de poste décidées lors du Comité syndical du 22 juin 2017 (*community manager* pour la gestion notamment de la nouvelle plateforme collaborative EPISEINE, technicien chargé d'étude à la cellule programmation projets et thèse CIFRE relative au PAPI Seine et Marne franciliennes).

21% de cette hausse est également dû à la création de nouveaux postes dans le cadre du budget 2018, à savoir :

- Un deuxième technicien pour la cellule programmation projets afin de renforcer les équipes qui préparent les marchés de réhabilitation du patrimoine ; L'objectif est d'améliorer l'exécution de la programmation budgétaire l'insuffisante réalisation étant souvent reprochée aux équipes de l'EPTB ;
- Deux cadres A pour la cellule d'appui technique au développement des politiques locales (assistance aux collectivités dans le cadre du décret digues et de l'adaptation au changement climatique notamment) et un cadre A pour renforcer l'équipe du PAPI francilien.

Les recrutements correspondants sont envisagés à partir de juillet 2018

La mission de l'EPTB de coordination et de mise en cohérence des actions sur le bassin des relations avec tous les acteurs du cycle de l'eau qui travaillent à l'amont de la région francilienne est en effet attendue et nécessite d'accentuer les moyens qui y sont consacrés.

Un autre facteur de la progression des frais de personnel, plus d'un tiers de la variation, provient des évènements exceptionnels que sont le remplacement/tuilage sur plusieurs mois du directeur général des services qui a fait valoir ses droits à la retraite et d'un ingénieur programmation projets.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, le poste nouvellement créé de responsable des ressources financières implique des crédits supplémentaires sur ce chapitre, qui vont générer des économies du fait de l'arrêt du paiement à l'Agence de l'Eau de la prestation relative à la gestion de la redevance pour service rendu.

Enfin, il est à noter que les charges annuelles liées à l'assurance du personnel augmentent de 20 K € suite à la prise en compte dans notre contrat de plusieurs évolutions (hausse de la population exposée aux risque congé longue maladie ou congé longue durée, études sur les accidents de travail, couverture pour les arrêts maladies des agents contractuels).

La loi Notre a prévu que dans le cadre des orientations budgétaires, des précisions soient données sur les évolutions prévisibles concernant les avantages en nature et le temps de travail. Il n'est pas envisagé d'évolution en la matière. Toutefois il sera proposé en 2018 d'expérimenter le télétravail. Par ailleurs, les réflexions engagées sur la modernisation de l'exploitation des lacs-réservoirs auront des incidences sur le dispositif des astreintes et le régime des concessions de logements. Des communications en ce sens ont été présentées au Comité technique réuni en ce mois de décembre 2017. Mais, ces évolutions dont le Comité syndical aura à délibérer ultérieurement n'impacteront pas le budget prochain.

## **INVESTISSEMENT**

### La réhabilitation du patrimoine : une priorité confirmée

S'appuyant sur l'étude ISL réalisée en 2011 pour estimer les dépenses nécessaires à l'entretien du patrimoine, le Conseil d'administration de l'EPTB s'était fixé pour objectif d'atteindre progressivement une somme de 10 M€ qui doit être consacrée chaque année à cette réhabilitation, hors les grandes opérations concernant le canal d'aménée Seine et le confortement de Pannecière. Cet objectif pourrait être revalorisé aujourd'hui à 14 M€.

Cette étude distinguait les dépenses liées aux grosses opérations de réhabilitation et les dépenses liées aux grosses réparations d'entretien courant sur de telles infrastructures.

En 2018, 3,72 M€ seront affectés à la poursuite des gros projets de réhabilitation :

- 3,28 M€ pour les travaux de la nouvelle tranche du canal d'aménée Seine (partie amont du tunnel), qui avait fait l'objet de l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme en 2016 ;
- 0,34 M€ pour le confortement du barrage de Pannecière (finalisation des travaux sur les bondes de fond) ;
- 0,10 M€ pour le pont route à Pannecière.

Au niveau des dépenses liées aux réparations, plus d'1 M€ seront mobilisés pour la réhabilitation de la passerelle de la Morge sur le lac Seine. En effet, suite aux études de maîtrise d'œuvre et à l'avant-projet sommaire, le montant des travaux pour remplacement à l'identique apparaît plus important que celui prévu initialement.

Par ailleurs, les équipes chargées de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages devraient gérer plusieurs autres opérations d'envergure pour environ 3 M€ :

- Vantellerie : rénovation des organes de manœuvre et désamiantage de la vanne droite d'extrémité sur Seine (500 K€) ; désamiantage de la vanne segment gauche du barrage en rivière sur Aube (650 K€).

- Protection des berges : travaux d'enrochement sur Marne et Seine (200 K€) ; réparation dalot de couverture d'une conduite sur la digue de Rougemer (120 K€) et gestion des infiltrations sur bajoyer rive gauche (150 K€) sur Marne.
- Génie civil : changement des grilles et ragréage de béton sur Seine (150 K€) et ragréage sur la restitution principale Marne (200 K€) ;
- Etudes et intervention sur les réseaux des automates de gestion, la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) : 130 K€ ;
- Restauration de chemins de service sur Seine (280 K€) ;
- Création d'un dégrilleur autoporté sur le site Marne (550 K€).

Pour l'acquisition d'engins de travaux publics et de véhicules, un budget de 160 K€ sera nécessaire ; 200 K€ pour l'entretien du patrimoine immobilier (locaux techniques, maisons de barragistes) et 140 K€ pour l'achat de matériel.

Enfin, 115 K€ seront consacrés à l'acquisition de matériels et aux prestations d'ingénierie informatique, 190 K€ sont à prévoir pour le développement du SIG et 50 K€ seront consacrés à des aménagements du bâtiment récemment acquis.

On le voit, l'effort porté sur l'investissement pour préserver l'efficacité des ouvrages reste conséquent.

Par ailleurs, les études du projet d'aménagement de la Bassée seront poursuivies et 2,7 M€ lui seront consacrés en 2018 pour la continuité des diverses prestations d'études.

Enfin, 25 K€ sont prévus pour le PAPI troyen.

#### Acquisition immobilière

Une somme de 0,2 M€ est à inscrire sur la ligne correspondante pour le site de la Bassée. Il s'agit tout d'abord de pouvoir honorer le cas échéant l'engagement pris relatif à la proposition de vente d'un propriétaire (projet d'acquisition qui a reçu un avis favorable lors du Conseil d'administration du 23 juin 2016). En outre, il est nécessaire de pouvoir respecter la stratégie foncière mise en place pour l'acquisition de parcelles concernant l'aménagement du site pilote ou les zones de valorisation écologique dans le cas où des opportunités se présenteraient, notamment dans le cadre de la convention de surveillance et d'interventions foncières de la SAFER d'Île-de-France (décision du Conseil d'administration du 26 janvier 2017).

Au total, les prévisions de dépenses globales d'investissement hors remboursement de la dette et dépenses imprévues seront à hauteur de 13,84 M€ et donc à la baisse de 5% par rapport au niveau de 2017 (14,57 M€).

#### **Un emprunt d'équilibre de 7,5M€**

Le recours aux financements extérieurs a été limité entre 2012 et 2016, toutefois la souscription d'un nouvel emprunt (2,5 M€) a été nécessaire à la fin de l'exercice 2016 et un emprunt de 865 K€ visant à financer l'acquisition du bâtiment de Troyes sera consolidé dans le courant de l'exercice 2018.

En cette fin d'exercice 2017, l'encours de la dette atteindra 13,88 M € dont 4,78 M€ ne générant pas d'intérêt.

L'équilibre de la prévision de budget 2018 repose sur un emprunt atteignant presque 7,5 M€. Il faut souligner la progression de cet emprunt d'équilibre : 1,5 M € de plus que pour le budget primitif 2017.

Toutefois, au vu de l'exécution du budget 2017 et de la clôture budgétaire, un excédent devrait se dégager permettant de réduire très fortement l'emprunt dans le cadre du budget supplémentaire. Par

ailleurs, l'éventuelle participation financière de la MGP évoquée plus haut pourrait également venir atténuer le montant de cet emprunt d'équilibre.

Telles sont les principales orientations qui sont soumises à débat.

Je vous invite, mes chers collègues, à débattre de ces orientations.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis



2017-12/08

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

**OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

**Le Comité syndical,**

**VU** l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2016-85 du 8 décembre 2016 relative aux orientations budgétaires pour l'année 2017 ;

**VU** le rapport de présentation SGL n°2017/64 de M. le Président en date du 8 décembre 2017 ;

**Après en avoir délibéré,**

**A .....**

**Article unique : APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs pour l'année 2018.

Le Président,

Frédéric MOLOSSI  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis

## Orientations budgétaires : ANNEXES

### Projet de BP 2018 : vision globale

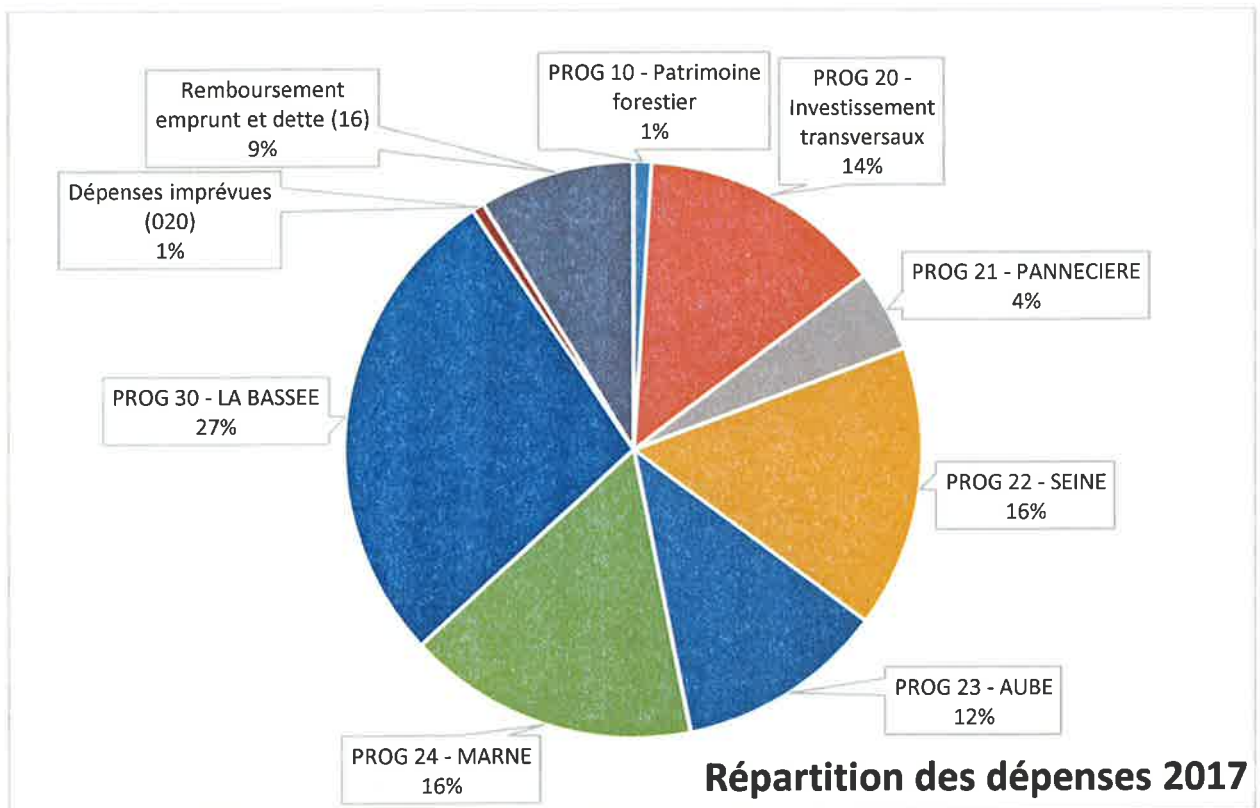
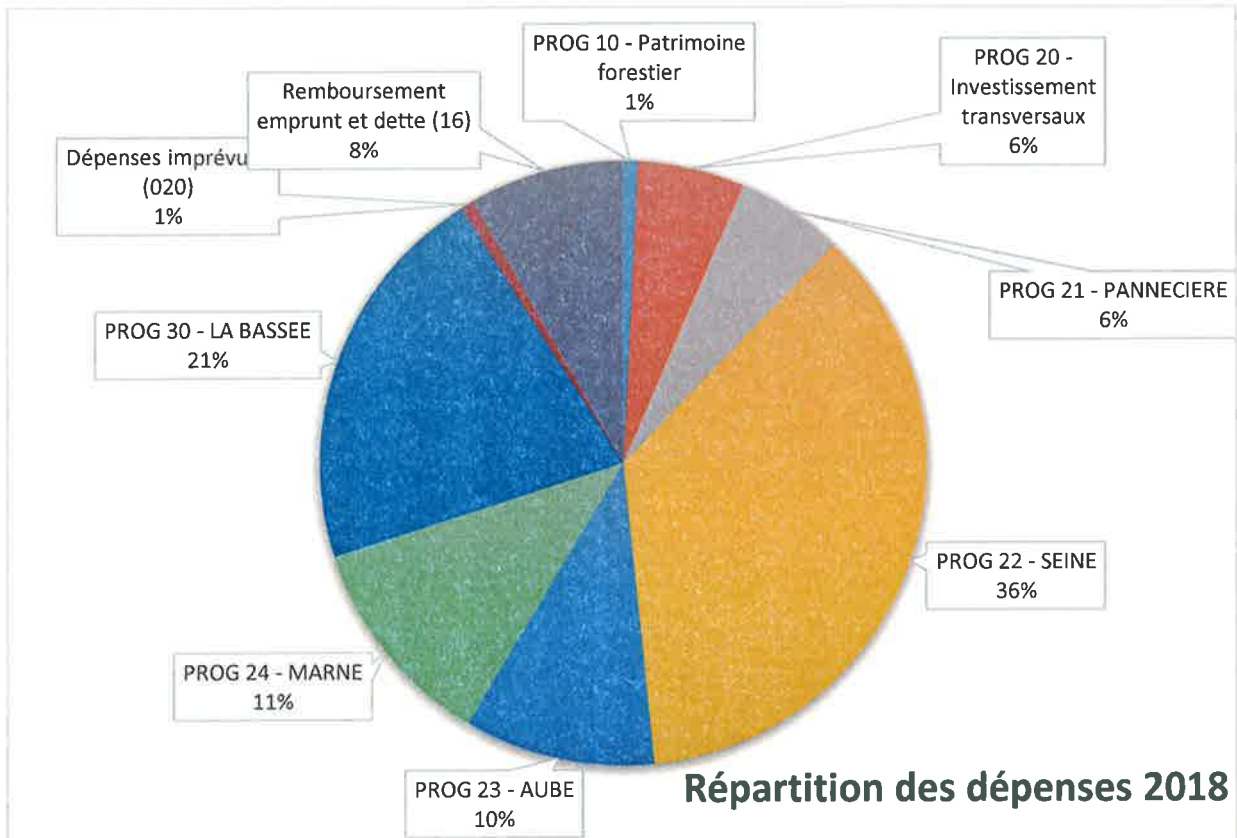
SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
DEPENSES		
Chap. 011 Charges à caractère général	6 011 122,00 €	Chap. 013 Atténuation de charges
Chap. 012 Charges de personnel	7 906 000,00 €	Chap. 70 Produits des services
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	324 100,00 €	Chap. 74 Dotations et participations
Chap. 66 Charges financières	353 000,00 €	Chap. 73 Impôts et taxes
Chap. 67 Charges exceptionnelles	1 413 500,00 €	Chap. 75 Autres produits de gestion courante
Chap. 042 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	2 453 241,85 €	Chap. 76 Produits financiers
022 Dépenses imprévues	50 000,00 €	Chap. 77 Produits exceptionnels
023 Virement à la section d'investissement	1 267 784,15 €	002 Résultat d'exploitation reporté
<b>TOTAL</b>	<b>19 778 748,00 €</b>	<b>TOTAL</b>
		<b>19 778 748,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES
DEPENSES		
Programmes investissements	13 847 300,00 €	Chap. 10 Immobilisations corporelles (FCTVA)
20 Transversal	869 000,00 €	Chap. 13 Subventions d'investissement
10 Bois et forêts	116 000,00 €	Chap. 16 Emprunts
21 Pannecière	883 300,00 €	Chap. 040 Opérations d'ordre (transfert entre sections)
22 Seine	5 503 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement
23 Aube	1 546 500,00 €	
24 Marne	1 736 500,00 €	
30 PAPI - Bassée	3 193 000,00 €	
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	1 252 740,00 €	
020 Dépenses imprévues	110 000,00 €	
001 Solde d'exécution de la section d'invrt reporté		
<b>TOTAL</b>	<b>15 210 040,00 €</b>	<b>TOTAL</b>
		<b>15 210 040,00 €</b>

### Evolutions des dépenses 2017-2018

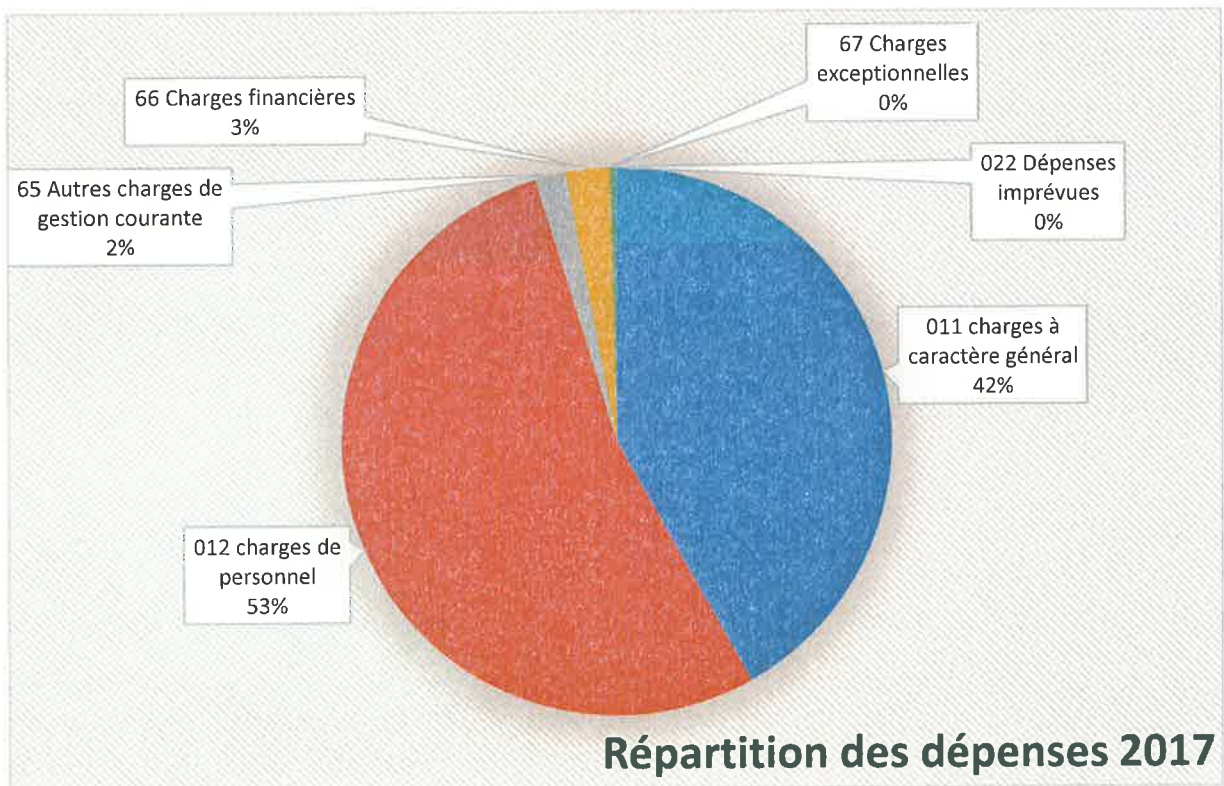
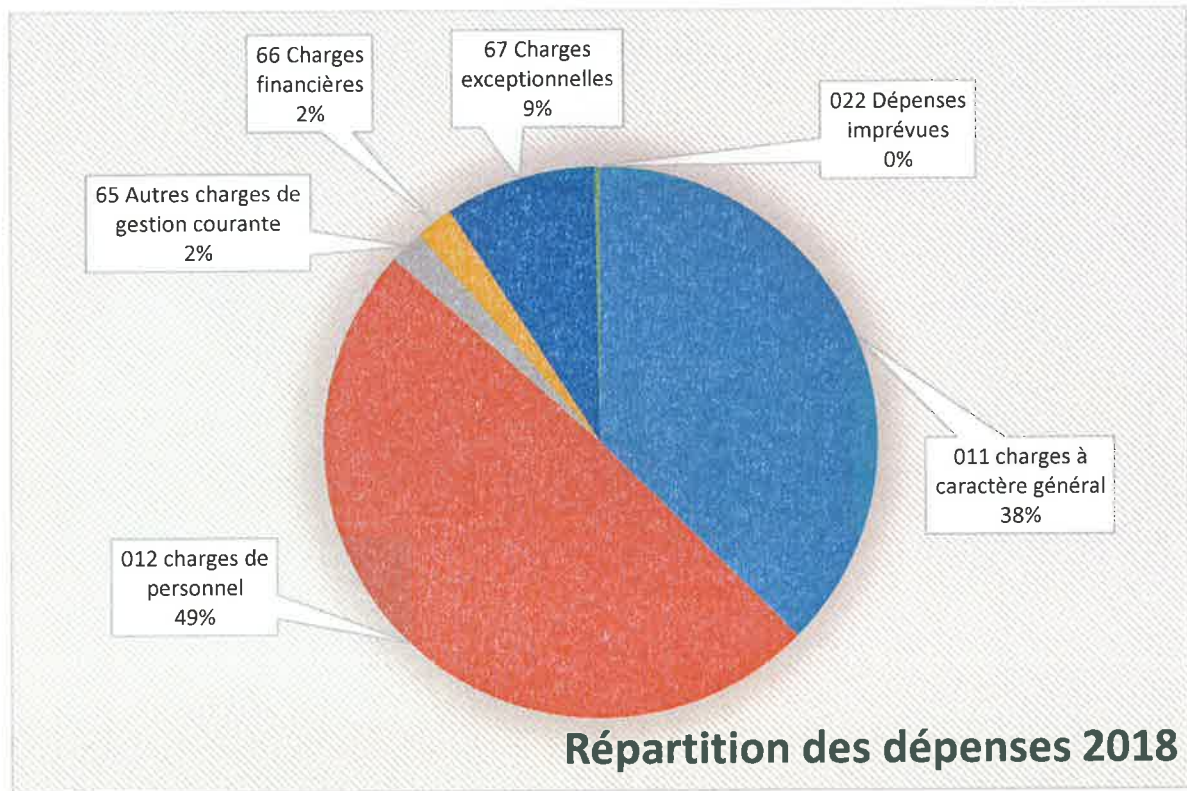
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Variation</b>
011 charges à caractère général	5 800 850,00 €	6 011 122,00 €	3,62%
012 charges de personnel	7 375 860,00 €	7 906 000,00 €	7,19%
65 Autres charges de gestion cour	250 950,00 €	324 100,00 €	29,15%
66 Charges financières	351 000,00 €	353 000,00 €	0,57%
67 Charges exceptionnelles	3 000,00 €	1 413 500,00 €	47016,67%
022 Dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 831 660,00 €</b>	<b>16 057 722,00 €</b>	<b>16,09%</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Variation</b>
<b>PROG 10 - Patrimoine forestier</b>	<b>161 000,00 €</b>	<b>116 000,00 €</b>	<b>-27,95%</b>
<b>PROG 20 - Investissement transversaux</b>	<b>2 203 000,00 €</b>	<b>869 000,00 €</b>	<b>-60,55%</b>
<b>PROG 21 - PANNECIERE</b>	<b>738 500,00 €</b>	<b>883 300,00 €</b>	<b>19,61%</b>
21.1 Pannecièrre investissement courants	398 500,00 €	441 300,00 €	10,74%
21.2 Confortement	340 000,00 €	442 000,00 €	30,00%
<b>PROG 22 - SEINE</b>	<b>2 555 000,00 €</b>	<b>5 503 000,00 €</b>	<b>115,38%</b>
22.1 Seine investissement courants	2 305 000,00 €	2 223 000,00 €	-3,56%
22.2 Réhab canal d'amenée Seine	250 000,00 €	3 280 000,00 €	1212,00%
<b>PROG 23 - AUBE</b>	<b>1 875 000,00 €</b>	<b>1 546 500,00 €</b>	<b>-17,52%</b>
23.1 Aube - investissement courants	1 830 000,00 €	1 501 500,00 €	-17,95%
23.2 Continuité écologique	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00%
<b>PROG 24 - MARNE</b>	<b>2 624 800,00 €</b>	<b>1 736 500,00 €</b>	<b>-33,84%</b>
24.1 Marne	2 559 800,00 €	1 641 500,00 €	-35,87%
24.2 Continuité écologique	65 000,00 €	95 000,00 €	46,15%
<b>PROG 30 - LA BASSEE</b>	<b>4 413 000,00 €</b>	<b>3 193 000,00 €</b>	<b>-27,65%</b>
30.1 PAPI	320 000,00 €	320 000,00 €	0,00%
30.2 La Bassée	4 068 000,00 €	2 848 000,00 €	-29,99%
30.3 PAPI Troyen	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%
<b>Dépenses imprévues (020)</b>	<b>110 000,00 €</b>	<b>110 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Remboursement emprunt et dette (16)</b>	<b>1 398 442,00 €</b>	<b>1 252 740,00 €</b>	<b>-10,42%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 078 742,00 €</b>	<b>15 210 040,00 €</b>	<b>-5,40%</b>

### Répartition des dépenses d'investissement



### Répartition des dépenses de fonctionnement



### Evolutions des recettes 2017-2018

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Variation</b>
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	7 764 800,00 €	8 315 000,00 €	7,09%
<i>dont redevance</i>	7 500 000,00 €	8 000 000,00 €	6,67%
74 Dotations et participations	10 780 990,00 €	11 383 748,00 €	5,59%
<i>Dont contributions</i>	10 353 990,00 €	10 353 990,00 €	0,00%
75 Autres produits d'activité	6 000,00 €	66 000,00 €	1000,00%
77 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	14 000,00 €	1300,00%
<b>TOTAL</b>	<b>18 552 790,00 €</b>	<b>19 778 748,00 €</b>	<b>6,61%</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Variation</b>
Chap.10 Immobilisations corporelles (FCTVA)	1 730 000,00 €	1 080 000,00 €	-37,57%
Chap. 13 Subventions d'investissement	3 611 000,00 €	2 921 480,00 €	-19,09%
Chap. 16 Emprunts	6 066 612,00 €	7 487 534,00 €	23,42%
<b>TOTAL</b>	<b>11 407 612,00 €</b>	<b>11 489 014,00 €</b>	<b>0,71%</b>

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2018**

**Le Comité syndical,**

**VU** l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2017-06/20 du 22 juin 2017 adoptant le budget supplémentaire d'investissement pour l'année 2017 fixant les dépenses d'équipement à 14.971.300,00 € ;

**VU** la délibération n°2017-12/08 du 21 décembre 2017 relative aux orientations budgétaires pour l'année 2018 ;

**VU** le rapport de présentation de M. le Président SGL n°2017/64 en date du 8 décembre 2017 ;

**Après en avoir délibéré,**

**A .....**

**Article 1 :** AUTORISE M. le Président, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'à l'adoption du budget primitif d'investissement pour l'année 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors restes à réaliser.

Les crédits seront affectés aux dépenses suivantes pour un montant total de 3 742 825,00€ :

PROGRAMME		Crédits ouverts 2017 (BP+BS), hors RAR	Montant autorisé avant vote du BP
10	Bois et forêts	161 000,00 €	40 250,00 €
20	Investissement transversaux	2 423 000,00 €	605 750,00 €
21	Equipement du lac-réservoir Pannecièrre	676 608,00 €	169 152,00 €
22	Equipement du lac-réservoir Seine	2 867 892,00 €	716 973,00 €
23	Equipement du lac-réservoir Aube	1 875 000,00 €	468 750,00 €
24	Equipement du lac-réservoir Marne	2 594 800,00 €	648 700,00 €
30	Aménagement de la Bassée	4 373 000,00 €	1 093 250,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 971 300,00 €</b>	<b>3 742 825,00 €</b>

**Article 2** : PRECISE que les crédits visés à l'article 1 seront inscrits au budget 2018 lors de son adoption.

Le Président,

Frédéric MOLOSSI  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis